

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures en mairie. Les décisions suivantes ont été prises :

- 1 – Dans le cadre de la Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), la Direction Départementale des Territoires n'instruira plus les demandes d'urbanisme pour les communes dotées d'une carte communale à compter du 1^{er} janvier 2017 lorsque celles-ci feront partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants. Avec la création de la nouvelle Communauté d'Agglomération élargie, la commune de Beaulieu est concernée et devra donc faire instruire toutes ses autorisations d'urbanisme par les services de cette communauté.
- 2 – La commune décide de renouveler son adhésion à l'assurance groupe proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour les risques statutaires garantissant la prise en charge des frais de personnel en cas d'arrêts maladie, accident du travail... pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.
- 3 – La création d'un contrat de travail à durée déterminée de 108 heures sur la période de l'année scolaire est décidée pour l'accompagnement des enfants lors des activités périscolaires.
- 4 – Deux bornes WIFI publiques seront installées dans le bourg afin de permettre aux personnes de passages, aux touristes et à toute personne d'avoir un accès gratuit à internet en extérieur. Ce projet est initié par le Conseil Départemental de la Haute-Loire. La commune paiera un abonnement annuel de moins de 300 € HT pour ce service.
- 5 – La commune s'engage à réaliser, en 2017, les travaux d'accessibilité à toutes les salles du rez-de-chaussée du complexe « salle polyvalente-mairie » : changement de portes intérieures, mises aux normes des toilettes et lavabos... Les efforts seront poursuivis en 2018 et 2019 pour les autres bâtiments, notamment les vestiaires et le local technique du stade Antoine Gouy. En ce qui concerne l'école, un nouveau bâtiment sera réalisé.
- 6 – Le département de la Haute-Loire a ouvert des crédits pour les travaux d'aménagement dans les petites communes : le fond 199. Aussi, après l'inscription des travaux du pourtour de l'église, il est décidé d'inscrire une autre tranche d'aménagement de trottoirs sur une autre rue du bourg.
- 7 – Il est décidé de lancer la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la construction d'une nouvelle école.
- 8 – Une bande de terrain d'une superficie de 120 mètres carrés le long de la départementale 26 sera échangée contre une parcelle d'une même superficie à Bichaix entre un agriculteur et la commune.

9 – Suite à la réalisation d'un plan d'ensemble du cimetière, une commission de six conseillers est créée pour la mise à jour. Le maire est autorisé à lancer une procédure de reprise des concessions abandonnées.

10 – Une subvention exceptionnelle est accordée à l'amicale des sapeurs pompiers pour l'organisation des 80 ans du corps de Beaulieu.

11 – Une demande de subvention auprès de la Région est demandée pour continuer les travaux d'aménagement de trottoirs sur une autre portion de voirie.

A 22 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.